



CLUB ACTUALITÉ FISCALE APPROFONDIE

Partager 4 matinées de formation
avec nos experts et échanger entre pairs

VOS RENDEZ-VOUS 2026 :

- Jeudi 19 mars
 - Jeudi 18 juin
 - Jeudi 24 septembre
 - Jeudi 10 décembre
-

4 MATINÉES

9h00 > 12H30

À Paris et à distance



Lefebvre Dalloz
COMPÉTENCES

ÉDITO

Ce Club a pour objectif de vous délivrer l'essentiel de la veille fiscale, trimestre après trimestre. C'est la garantie de ne pas passer à côté de nouveautés susceptibles d'impacter votre entreprise ou celle de vos clients. Chaque actualité est sélectionnée, analysée et contextualisée par des experts du cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats. C'est également l'occasion d'adapter vos pratiques à un environnement juridique en perpétuelle évolution. Le format intimiste de ces rendez-vous a pour but de favoriser les échanges entre pairs. Vous pouvez proposer des thèmes à traiter et vous inscrire à tout ou partie des 4 rendez-vous.

CLUB ACTUALITÉ FISCALE APPROFONDIE

OBJECTIFS

- Analyser, à chaque rendez-vous trimestriel, les conséquences pratiques de l'actualité fiscale pour son entreprise ou son groupe
- Approfondir des thèmes d'intérêt commun et bénéficier du témoignage d'experts et des expériences de chacun
- Anticiper les conséquences des évolutions en devenir

PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs fiscaux et comptables – Directeurs administratifs et financiers – Avocats fiscalistes – Responsables fiscaux – Fiscalistes d'entreprise – Commissaires aux comptes – Experts-comptables

PRÉ-REQUIS

Pratiquer régulièrement la fiscalité

INTERVENANTS – CABINET CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS



Jean-Philippe BIDEGAINBERRY

Directeur général

Chargé d'enseignement à l'ESSEC et à l'Université de Paris X Nanterre, il est titulaire du Magistère de droit

des activités économiques et du DESS de droit des affaires et fiscalité de l'Université de Paris I. Ancien secrétaire de la conférence et membre du Conseil de l'Ordre du Barreau des Hauts-de-Seine depuis 2005, il anime des conférences en matière de fiscalité directe et des formations sur les questions complexes de l'intégration fiscale.



Romain MARSELLA

Associé

Diplômé d'un Magistère DJCE de l'Université de Montpellier, il a rejoint CMS Francis Lefebvre Avocats en

2000. Il est spécialisé en fiscalité et intervient dans les dossiers de conseil et de contentieux pour des groupes français et internationaux, notamment dans le domaine des assurances. Il est chargé d'enseignement (ESSEC, Paris I) et co-auteur de l'ouvrage «LBO/Capital transmission» (Ed. Francis Lefebvre).



Chloé DELION

Associée

Titulaire du Master 2 Droit des affaires et fiscalité de Paris I - Panthéon Sorbonne (2009) et diplômée de l'ESSEC (2007).

Elle a rejoint le cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats en 2012. Spécialisée en fiscalité internationale, elle intervient notamment en matière de restructurations internationales, d'opérations transactionnelles, de prix de transfert et de fiscalité personnelle et patrimoniale.

PROGRAMME

Analyse et discussion autour de la veille fiscale trimestrielle

- 4 matinées consacrées au décryptage des principales évolutions fiscales susceptibles d'affecter la stratégie fiscale des sociétés et groupes de sociétés
- 6 avocats fiscalistes du Cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats réunis pour vous partager la synthèse des actualités fiscales à retenir, leurs implications pratiques et les points de vigilance

8h30 – 9h00 | Petit-déjeuner d'accueil

9h00 – 10h45 | Impôts directs et TVAA

10h45 – 11h00 | Pause – Échanges informels

11h00 – 12h30 | Fiscalité locale & fiscalité internationale

12h30 – 12h45 | Cocktail de clôture (session de décembre uniquement)

Exemple de déroulé d'une matinée

- Balayage de l'actualité fiscale du trimestre : les informations à retenir, les clés pour bien les appliquer dans l'entreprise
- Examen approfondi d'un thème d'actualité, par exemple : analyse de la loi de finances, du projet de directive ViDA, les holdings à l'épreuve de la notion de « substance », le sort fiscal des provisions pour dépréciation des avances consenties aux filiales, l'entrée en vigueur du pilier 2 de l'OCDE

Le programme varie à chaque session selon l'actualité et les évolutions réglementaires et normatives



DES PRIVILÈGES EXCLUSIFS

- Un memento numérique des Éditions Francis Lefebvre, parmi 3 sélections, pour toute participation aux 4 matinées de l'année
- Un lien permanent avec nos experts : responsables des formations et intervenants, avocats fiscalistes du cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats
- Un groupe restreint de participants partageant les mêmes centres d'intérêt pour favoriser l'interactivité et le partage de pratique
- L'accès à notre espace pédagogique en ligne : support pédagogique du Club, annexes documentaires

NB : Remplacement possible en cas d'indisponibilité et possibilité de rejoindre le Club en cours d'année (nous consulter)



Cathy GOARANT-MORAGLIA

Présidente du Conseil de Surveillance
Titulaire d'une maîtrise de droit des affaires et fiscalité, Université Paris II Panthéon-Assas et diplômée du DJCE – DESS de l'Université

de Poitiers, elle intervient plus particulièrement en fiscalité locale, elle intervient auprès d'entreprises et de collectivités locales, notamment en matière de CET (CFE et CVAE), taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe sur les locaux de bureaux, commerciaux, entrepôts et stationnement en Île-de-France, taxe d'habitation des entreprises et des personnes physiques, Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) et Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM).



William HAMON

Associé
Titulaire du Master II, Juriste Fiscaliste (Paris V), il a rejoint le département

TVA de CMS Francis Lefebvre Avocats en 2007. Co-auteur de « L'autoliquidation de la TVA » (Éditions Francis Lefebvre – 2015), il est également chargé d'enseignement au sein du Master II Juriste Fiscaliste de Paris V et du DJCE de Caen. Il anime des formations sur les problématiques liées à la territorialité de la TVA.



Muriel LAUTRÉ-GOASGUEN

Counsel
Diplômée de l'IEP et titulaire du DJCE-DESS de droit des affaires, elle est spécialisée en matière

de TVA, taxe sur les salaires et autres taxes diverses. Elle anime depuis de nombreuses années des formations et conférences.

Retournez ce bulletin à :
Lefebvre Dalloz Compétences – Tour Lefebvre Dalloz – Service inscriptions clients formation
10 place des Vosges – CS 20360 – 92072 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. : 01 83 10 10 10 • E-mail : adv-formation@lefebvre-dalloz.fr

Oui, je m'inscris AU CLUB ACTUALITÉ FISCALE APPROFONDIE (Réf. 1262)

En PRÉSENTIEL à Paris ou À DISTANCE • Les jeudis 19 mars, 18 juin, 24 septembre et 10 décembre 2026

Tarif **2 195 € HT** (soit 2 634 € TTC)

SOCIÉTÉ

Raison sociale _____ Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Tél _____ E-mail _____
SIRET _____

PARTICIPANT

Mme M. Nom _____ Prénom _____
Fonction _____ Tél _____
E-mail (pour vos accès aux ressources pédagogiques) _____

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION (SI DIFFÉRENT DU PARTICIPANT)

Mme M. Nom _____ Prénom _____
Fonction _____ Tél _____
E-mail _____

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE DE VOTRE SOCIÉTÉ)

Contact _____ Raison sociale _____
Adresse _____ Code postal _____
Ville _____ Tél _____
SIRET _____

Je reconnais avoir lu et approuvé les CGV de Lefebvre Dalloz consultables sur www.formation.lefebvre-dalloz.fr

CONSENTEMENT ET DROITS DES PERSONNES

En soumettant ce bulletin, vous reconnaissez avoir pris connaissance de notre Politique de confidentialité et vous acceptez que les informations recueillies soient traitées par l'ensemble des filiales du groupe Lefebvre-Sarrut, auquel appartient Lefebvre Dalloz Compétences, dans le but de gérer vos demandes, commandes et abonnements, de constituer un fichier clientèle et à des fins de statistiques et de prospection commerciale. Conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données à caractère personnel, et d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de vos données. Pour connaître et exercer vos droits, veuillez consulter notre Politique de confidentialité sur notre site formation.lefebvre-dalloz.fr ou contactez-nous à l'adresse suivante : droitsrgpd@lefebvre-sarrut.eu. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres commerciales de notre part, merci de cocher la case suivante Lefebvre Dalloz Compétences – Tour Lefebvre Dalloz, 10 place des Vosges 92400 Courbevoie
Tél. : 01 83 10 10 10 – src-formation@lefebvre-dalloz.fr

À _____ Le _____

Signature et cachet de l'entreprise